



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chartres, le 28 février 2024

Mise en place de permanences dédiées aux agriculteurs en préfecture et sous-préfectures

Afin d'assurer une réponse en temps réel et sur mesure aux exploitations agricoles en difficulté, Hervé JONATHAN, Préfet d'Eure-et-Loir, a souhaité la mise en place dès cette semaine de permanences dédiées aux agriculteurs en préfecture et sous-préfectures.

Les agriculteurs qui le souhaitent pourront bénéficier d'une prise en charge personnalisée par les services de l'État, et un échange sur les difficultés que rencontre l'exploitation.

Ces permanences seront assurées entre 9h et 12h :

- Le lundi à Chartres, dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires : 17 Place de la République, 28000 Chartres
- Le mardi à Nogent-le-Rotrou, en sous-préfecture : 45 rue Saint Laurent, 28400 Nogent-Le-Rotrou
- Le jeudi à Dreux, en sous-préfecture : 2 Rue des Capucins, 28100 Dreux
- Le vendredi à Châteaudun, en sous-préfecture : 25 Rue Jean Moulin, 28200 Châteaudun

En cas de modification, le planning des permanences sera actualisé sur la page d'accueil du site de la préfecture d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/>